

aventure. Elle
e qu'elle est aux
charger d'un pareil établissement, si Mgr. croyait qu'une telle institution était nécessaire pour le bien de la religion. »

V.

LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC A MGR. L'ARCHEVÈQUE.

É QUÉBEC.

« 20 mars 1832.

« MONSIEUR,

Conseil, M. le
que de Québec
atholique. Il a
tréal, et aussi
holique ; que
Nos Seigneurs
lui le bien de
ec.
nt 1831.
n retinentes,
rà provincià
UÉBEC.
teurs étant
'établir une
ntirait à se

« Après avoir fait tout ce que nous croyions nécessaire pour obtenir les lumières du ciel, nous avons pris hier en sérieuse considération le projet d'ériger le Séminaire en Université, et j'ai été chargé de rendre compte à Votre Grandeur du résultat de notre délibération.

« Tous les directeurs du Séminaire sont persuadés que l'existence d'une Université Catholique dans le pays serait une chose excellente pour la gloire de Dieu, mais ils ne sont pas aussi sûrs que le bien de la religion et celui de notre maison demandent que ce soit le Séminaire de Québec qui devienne cette Université. Ils ne peuvent se cacher qu'avec des moyens pécuniaires assez bornés, un personnel insuffisant même pour l'œuvre dont ils sont maintenant chargés, il leur serait impossible, d'ici à bien long-temps, sans une protection toute particulière de Dieu, de remplir les devoirs que leur imposerait le grand nom d'Université. De plus, si le projet s'effectue, ils le savent, ce ne sera qu'avec une grande opposition : des intérêts rivaux se croiront lésés ; la préférence accordée au Séminaire sur les autres Colléges du pays froissera certains sentiments d'amitié et de reconnaissance ; enfin, des intérêts de localité feront qu'il n'y aura peut-être que les citoyens de Québec qui estimeront l'Université bien placée chez nous. »

« Votre Grandeur trouvera peut-être étrange toutes ces objections après la réponse que lui a faite le Séminaire au mois d'avril dernier ; mais nous la prions de considérer que les circonstances ne sont plus celles sur lesquelles nous comptions alors. Lorsque nous fimes cette réponse, nous avions lieu de croire que l'établissement d'une Université se ferait après délibération du concile et par son autorité. Nous aurions eu là la plus rassurante garantie de la volonté de Dieu sur notre maison en même temps que l'appui le plus fort pour braver toutes les oppositions. Maintenant que le concile n'a pas cru devoir s'occuper du sujet, que celui d'entre Nos Seigneurs les Évêques, qui le premier avait suggéré le projet de l'Université, semble s'en être repenti, sans doute à cause des obstacles qu'il y a vus, il nous paraîtrait téméraire de conserver la confiance que nous avions au printemps dernier. Cependant, afin qu'on ne nous accuse pas d'avoir, par notre défaut d'énergie et notre manque de confiance dans la Providence, fait échouer